



Présence de toutes les personnes à l'état des lieux de sortie

Par **aaaaaaa**, le **07/11/2013** à **11:44**

Bonjour, mon amie et moi louons un appartement à un propriétaire directement. Nous devons faire l'état des lieux de sortie le 20 novembre. Sommes nous obligés (moi amie et moi) d'être présents tous les 2 pour l'état des lieux de sortie ? Sachant que le bail est à nos 2 noms. Si mon amie ne vient pas à l'état des lieux, cela engendre quoi comme conséquence ? Merci.

Par **cocotte1003**, le **07/11/2013** à **12:58**

Bonjour, une seule personne peut venir mais sa signature engage toutes les personnes signataires du bail, cordialement

Par **Lag0**, le **07/11/2013** à **13:15**

Bonjour, il est toujours possible de se faire représenter à un état des lieux. Ce n'est pas nécessairement le locataire, ou le bailleur, qui participe. En revanche, mieux vaut alors rédiger un mandat écrit...